



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation

26 JUIN 2025

Date d'affichage

26 JUIN 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

N° DEL-25-52

Objet

**Convention
d'intégration de la
médiathèque
municipale au
réseau de lecture
publique MYRIADE
de Valenciennes
Métropole**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Était absent :

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 02 juillet 2025**Rapport :

Les médiathèques sont les premiers établissements culturels de proximité pour les habitantes et les habitants d'un territoire.

Conformément à la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, ces espaces « ont pour mission de garantir l'accès équitable à toutes et à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture publique ».

Par délibération du 17 novembre 2022, Valenciennes Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'un réseau consacré à la lecture publique par la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Hauts de France et la Médiathèque Départementale du Nord.

Enfin, la délibération du 29 mars 2023, entérine l'engagement du territoire en faveur de la mise en réseau en réseau des médiathèques et la lecture publique en l'inscrivant dans sa nouvelle politique culturelle. Basé sur des principes de coopération, le réseau des médiathèques de Valenciennes Métropole, Myriade, est le fruit du partage de la compétence Lecture publique entre les communes et l'agglo. Il fonctionne grâce à l'implication des acteurs qui le composent et des partenaires qui le soutiennent.

En avril 2024, la première phase du réseau a intégré les médiathèques de Valenciennes, Anzin et Quérenaing. En décembre 2024, celles de Beuvrages, Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin et Petite-Forêt sont venues le compléter.

Les structures qui le portent sont ainsi engagées dans une mission en faveur de toute la population du territoire et œuvrent conjointement à la qualité des services proposés. Les politiques de développement de la lecture publique sont du ressort des conseils municipaux et du conseil communautaire.

L'agglomération n'intervient ni sur les locaux, ni sur les collections, ni sur les personnels des bibliothèques du territoire. Elle intervient en revanche sur la coordination du réseau, qui consiste à concevoir puis soutenir des outils et démarches de mutualisation, afin d'amplifier les services auprès de la population.

Avec Myriade, chaque habitant ou habitante du territoire qui le souhaite disposera d'une carte unique et d'un abonnement gratuit lui permettant d'accéder à l'ensemble des services et d'emprunter en illimité la plupart des documents. Cet accès sera possible via un portail unique rassemblant :

- Un catalogue commun des médiathèques, consultable sur le site internet
- Des ressources numériques gratuites (presse, autoformation, livres numériques)
- L'agenda des événements des médiathèques
- Un compte lecteur personnalisé avec la possibilité de réserver des documents, prolonger ses prêts, faire des suggestions d'achat, contacter les médiathèques

La convention présentée à l'approbation du conseil municipal a pour objet de définir les modalités de gouvernances ainsi que les engagements et responsabilités des deux parties prenantes dans le cadre du réseau MYRIADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant que créée et portée par Valenciennes Métropole, le réseau Myriade a vocation à fédérer les bibliothèques et médiathèques du territoire de la CAVM ;

Considérant qu'en décembre 2025 la troisième phase intégrera Bruay sur Escaut, Préseau, Rouvignies et Marly aux 8 médiathèques du réseau Myriade ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe liant la commune de MARLY et VALENCIENNES METROPOLE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Laurence MOREL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

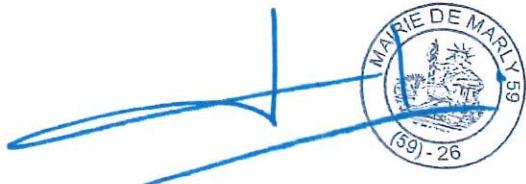
La secrétaire de séance

Hélène MARTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



A large blue ink signature of Jean-Noël Verfaillie is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE MARLY" around the top and "59" at the bottom, with the year "1926" in the center.

Transmis en sous-préfecture le *11/07/2025*...

Document exécutoire à compter du *11/07/2025*